

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08402026S0030

Commune de Bonnieux

date de dépôt: **28/04/2026**
demandeur: **Madame DEIANA JODY**
pour : **MISE EN PLACE D'UNE PISCINE DE
7.50X 385**
adresse terrain: **690 chemin de Saint Eyriès
84480 Bonnieux**

Affaire suivie par :
Rachel Vilela

**Madame DEIANA JODY
690 CHEMIN DE SAINT EYRIES
QUARTIER LA TUILIERE
84480 ORANGE**

Madame,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le **26 AOÛT 2026**

Le maire

Adjoint délégué
M. Yannick MEYSSARD

